

VOTATION citoyenne

APPEL À VOTATION CITOYENNE

TOUS RÉSIDENTS, TOUS CITOYENS, TOUS ÉGAUX

VOTONS DU 5 AU 11 DÉCEMBRE 2005

> Parmi nous, les résidents étrangers non communautaires, nos voisins, sont mis à l'écart de la participation aux élections locales alors qu'ils peuvent voter aux élections professionnelles, scolaires, associatives, syndicales...

Pourtant l'opinion publique est désormais favorable au vote des étrangers non communautaires : 56 % s'y sont déclarés favorables dans le sondage effectué en novembre 2004 à la demande de la commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). De nombreux pays d'Europe ont accordé le droit de vote à ces résidents. Depuis 1992, les Allemands, les Britanniques, les Italiens, les Portugais... résidant en France peuvent participer à ces élections mais ni les Algériens, ni les Canadiens, ni les Chiliens, ni les Maliens, ni les Marocains, ni les Turcs...

> Pourtant, le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture une loi qui donne le droit de vote à tous les résidents étrangers pour les élections municipales, loi qui n'a jamais été examinée par le Sénat alors que des personnalités, des partis de gauche et de droite se sont clairement prononcés en sa faveur.

Pourquoi donc maintient-on les résidents étrangers non communautaires à l'écart du droit de vote en France ? Ne sont-ils pas concernés comme nous par la vie de la cité et par le «vivre ensemble» ? Leur reconnaître ce droit, c'est prendre acte d'une citoyenneté qu'ils ne cessent d'affirmer par leur activité quotidienne. C'est donner plus de force à l'ensemble des acteurs et électeurs de notre rue, de notre quartier, de notre commune.

Qu'attendent donc nos élus ?

Nous vous appelons à vous exprimer en mettant un bulletin (pour ou contre) dans l'urne lors de l'opération Votation citoyenne qui aura lieu du 5 au 11 décembre, en répondant à la question :

“ ÊTES-VOUS POUR LA RECONNAISSANCE DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS LOCALES ? ”

Ont signé l'appel Votation citoyenne

Organisations, Associations et Syndicats :

ACER, ACORT, Accueil Goutte d'Or, ADELS, A.S.L.C (Association d'Assistance Scolaire Linguistique et Culturelle), Association des Tunisiens en France, Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs (ASTTu), ATMF, ATTAC, CEDETIM, Collectif féministe « Ruptures », Délégation intégration et droits citoyens, Demain le monde... Les migrations pour vivre ensemble, Echanges et Partenariat, Fac Verte - l'écologie universitaire, FCPE, Fédération Léo Lagrange, FSU, FTCT, GLMU, IFAFE, IPAM, LDH, Lettre de la citoyenneté, La Ligue de l'Enseignement, MJS, Mouvement pour une Citoyenneté active, MRAP, Observatoire des libertés publiques, Pastorale des migrants, Plateforme Cojépienne d'Europe, RACORT (Rassemblement des Associations Citoyennes des Originaires de Turquie), SGEN - CFDT, (UEC) Union des étudiants communistes, Territoires, Union syndicale Solidaires, UNSA, UNEF

Partis Politiques : Les Alternatifs, les Jeunes Radicaux de Gauche, LCR, PC, PRG, PS, Les Verts

> Secrétariat de Votation citoyenne : LDH - 138 rue Marcadet 75018 Paris
Tél : 01 56 55 51 08 - Fax : 01 42 55 51 21 - pavlina.novotny@ldh-france.org